

24 juin 2021 -18:17

Appartient à Conseil des ministres du 24 juin 2021

Attribution d'une subvention au Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN)

Sur proposition de la ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel portant octroi d'une subvention au Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN).

La subvention octroyée au BAPN pour 2021 est fixée à 235.000 euros. L'octroi s'inscrit dans le cadre de la politique fédérale et européenne en matière de lutte contre la pauvreté.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be